

B.P. 429 27504 Pont-Audemer cedex
Tél. 02 32 41 08 15 Fax 02 32 41 24 74
E mail : info@ville-pont-audemer.fr

ARRÊTÉ DU MAIRE

AUTORISATION D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC 20 RUE DE LA RÉPUBLIQUE

Le Maire de la Ville de Pont-Audemer,

Vu la loi n° 82.213 du 02 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes,

Vu l'article L 512-1 du Code de la Sécurité Intérieure,

Vu le Code de la route,

Vu l'article 610-5 du code pénal,

Vu la demande écrite de Monsieur BREUX Ludovic pour des travaux intérieurs, sis 20 rue de la République à Pont-Audemer, en date du 14 avril 2025.

Considérant qu'il y a lieu de garantir la sécurité des usagers pendant la durée des travaux de rénovation intérieure 20, rue de la République à Pont-Audemer,

ARRÊTE

Article 1 : Monsieur BREUX Ludovic est autorisé à occuper le domaine public sis 20, rue de la République à Pont-Audemer, à compter du vendredi 18 avril 2025 jusqu'au vendredi 13 juin 2025 pour réaliser les travaux intérieurs ci-dessus.

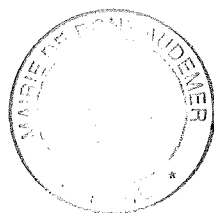
Article 2 : Monsieur BREUX Ludovic est autorisé à stationner, occasionnellement, un véhicule de chantier immatriculé GL-508-LX et une remorque, sauf les lundis et vendredis, jours de marché à hauteur du 20, rue de la République à Pont-Audemer, dans le respect du stationnement matérialisé.

Article 3 : Monsieur BREUX Ludovic devra prendre toutes les précautions nécessaires afin de protéger le domaine public et la mise en place de la signalisation réglementaire pour la sécurité des piétons sur la zone d'intervention et ce pendant toute la durée des travaux.

Article 4 : Monsieur BREUX Ludovic devra se conformer à la réglementation de l'arrêté municipal n° 224-2012 du 14 mai 2012.

Article 5 : Monsieur le Directeur Général des Services de la Ville de Pont-Audemer, la Police Municipale, Monsieur BREUX Ludovic sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Article 6 : Le présent arrêté sera rendu exécutoire dès sa notification aux intéressés.



Fait à Pont-Audemer, le 29 avril 2025

Pour le Maire et par délégation, le Conseiller délégué, en charge de l'aménagement et des travaux

Richard DUCLOS